

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL 11 juillet 2011

L'an **deux mille onze** le **onze juillet**, le Conseil Municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de **M. Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 juillet 2011

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puad**, M. Patrick **Barrière**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, M. Pierre **Tomada** Mme Marie-José **Lawther** Adjoints, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Guy **Latorre**, M. Claude **Lumeau**, M. Serge **Maurin**, Mme Françoise **Mery**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : M. Philippe **Laveix**, Mme Sylvie **Panchout**.

Monsieur le Maire ouvre la séance, demande si tous les conseillers municipaux ont reçu le compte-rendu de la séance du 14 juin 2011 et si des remarques sont à formuler.

Monsieur Gilles BUSSAC fait une remarque pour signaler qu'il n'est pas contre le projet de « La Maison de Camille » mais contre le « bail emphytéotique ». Aucune autre remarque n'étant faite, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Serge Maurin est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé. Monsieur le Maire propose d'ajouter 4 points à l'ordre du jour des questions diverses. Cet ajout est adopté à l'unanimité.

Ajout de points à l'ordre du jour

1. Rapport SATESE sur la Station d'épuration
2. Syndicat des eaux de Castelmoron
3. Courrier de l'Association Sportive de Sauveterre
4. Assainissement présentation des RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité des services)

ORDRE DU JOUR

1. 2011-07-01 - POINT SUR LE CHANTIER DE RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

- **Proposition d'avenant en plus value « reprise du plancher » sur toute la zone administrative de l'étage**

Monsieur le Maire propose de passer un avenant au marché du lot 2 « charpente – couverture – zinguerie – menuiserie » pour la réfection du plancher de toute la zone administrative du 1^{er} étage. Cette reprise comprend la dépose de tous les ouvrages défectueux, le contrôle du solivage, le nivelage général et la pose de panneaux de 18 mm bouvetés sur les 4 cotés, compris rattrapage des niveaux aux extrémités avec le bureau « comptabilité » et le bureau « services externes ».

Le coût de cette opération s'élève à 2 869,40 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord par 17 voix pour et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant en plus value au marché de travaux.

2. 2011-07-02 - BUDGET

- **Ouverture de crédit Cession de matériel – vente de tracteur**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 17 voix pour, accepte d'ouvrir en section d'investissement au BP 2011, les crédits correspondant à la cession du tracteur RENAULT pour la somme de 800,00 € :

- D 21571 – Produit de cession d'immobilisation 800.00 €
- R 024 – Autres produits exceptionnels: 800.00 €

3. SDEEG – SIPHEM

➤ 2011-07-03 - Adhésion au partenariat en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public SDEEG

Vu l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêtés préfectoral en date du 22 août 2006,

Certains travaux en Eclairage Publics engagés par la commune et générant des économies d'énergie peuvent être éligibles au dispositif des Certificat d'Économie (CEE), également appelés certificats Blancs.

Ces CEE permettent de quantifier les économies d'énergies réalisées en kWh CUMAC (cumulés et actualisés sur la durée de vie de l'équipement) et peuvent être valorisés auprès des fournisseurs d'énergie conformément à la loi programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) et aux lois « grenelle ».

L'obtention des CEE par une collectivité implique un dépôt de dossier de demande auprès de la DREAL sous réserve de justifier de 20 giga Wh cumac (20 000 000 kWh cumac) d'opérations d'économie d'énergie. A titre d'exemple, cela représente le renouvellement de 3 125 luminaires environ.

Compte tenu du niveau très élevé de ce seuil, le SDEEG propose de mutualiser ce dispositif en étant la plateforme d'obtention et de valorisation des CEE pour les collectivités girondines en matière de travaux d'éclairage public. Pour ce faire, il convient d'établir un partenariat en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public avec le SDEEG qui portera sur :

- Un appui technique du SDEEG sur les opérations de rénovation et de modernisation des installations d'éclairage public de la commune
- Des actions de sensibilisation, de communication et d'information sur la Maîtrise de la demande en énergie par le SDEEG
- Des visites de référence portant la mise en œuvre de solutions innovantes dans l'éclairage public par la commune sur son patrimoine éclairage public
- L'obtention et la valorisation par le SDEEG des CEE issus des travaux d'amélioration énergétique entrepris

La ressource financière provenant de la vente des CEE alimentera un fonds commun qui permettra de renforcer la politique d'aide apportée par le SDEEG pour la modernisation et la rénovation des installations d'éclairage public des communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire justifiant l'intérêt d'adhérer au partenariat du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde (SDEEG) en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public, selon les modalités décrites dans la convention d'adhésion, telles qu'approuvées par délibération du Comité Syndical du SDEEG en date du 16 décembre 2010,

Le Conseil Municipal, après avoir, délibéré, à dix sept voix pour, décide d'adhérer au partenariat du SDEEG à partir du 1^{er} aout 2011 pour s'achever le 31 décembre 2013.

➤ 2011-07-04 - Convention d'assistance spécifique SIPHEM – Maîtrise de l'énergie Energies renouvelables

Le SIPHEM souhaite inciter les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de bâtiments publics à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie et sur celle des énergies renouvelables et propose aux collectivités de son territoire de les assister dans la réalisation de diagnostics énergétiques, de travaux d'amélioration ainsi que dans le suivi des consommations énergétiques de leur patrimoine.

Le service énergie du SIPHEM propose donc à ses collectivités adhérentes de bénéficier de son dispositif intitulé « maître de l'Énergie et Energie Renouvelables » mis en œuvre par l'animateur du service énergie du Syndicat.

La ville de Sauveterre de Guyenne, avec l'appui des compétences du SIPHEM, désire lancer un programme d'amélioration et de suivi énergétique sur des bâtiments qui composent son patrimoine. Ce programme devra être précédé de phases de diagnostic permettant à la ville de Sauveterre de Guyenne :

- d'identifier les gisements d'économie d'énergie ;
- d'identifier les possibilités d'utilisation des énergies renouvelables ;
- de mettre en œuvre des actions de maîtrise des consommations d'énergie économiquement rentables ;
- de mettre en priorité en œuvre des solutions faisant appels aux énergies renouvelables ;
- d'engager la collectivité dans des actions concrètes visant à lutter contre l'effet de serre et les pollutions liées aux utilisations

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à dix sept voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui a pour objet de définir :

- les conditions et les modalités de l'intervention du SIPHEM vis-à-vis du porteur du projet ;
- les obligations respectives des deux parties.

4. PERSONNEL

➤ 2011-07-05 - Avancement de grade année 2011 – Proposition d'ouverture de postes en vue d'une nomination au titre de l'avancement de grade

Monsieur le Maire expose qu'un agent du service administratif réunissant les conditions requises, a été proposé à l'avancement au grade de Rédacteur chef. La Commission administrative paritaire placée près le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a rendu un avis favorable et cet agent peut ainsi bénéficier d'une nomination à ce grade.

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire, réunie en date du 30 juin 2011, à la proposition d'avancement de grade.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'ouvrir un poste de Rédacteur Chef
- de fermer le poste de Rédacteur Principal

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par dix sept voix pour, accepte :

- d'ouvrir un poste de Rédacteur Chef
- de fermer le poste de Rédacteur Principal

Monsieur le Maire félicite Sophie Bréda, agent concerné, pour cet avancement.

➤ 2011-07-06 - Contrat CUI

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Jean-Pierre CATHERINEAU a bénéficié d'un contrat aidé (CUI) depuis 20 juillet 2009 et que celui se termine le 19 juillet 2011. Monsieur Jean-Pierre CATHERINEAU bénéficie des conditions requises pour prétendre à un nouveau contrat d'une durée de 6 mois et un service hebdomadaire de 20 heures à compter du 20 juillet 2011. Monsieur Jean-Pierre CATHERINEAU effectuerait les mêmes missions, à savoir, les travaux de petit entretien des bâtiments communaux, entretien de la voirie, conduite d'engins, et conduite du bus communal en cas d'absences du chauffeur habituel, tâches aménagées suivant son handicap.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ce contrat CUI. Le Conseil Municipal accepte par dix sept voix pour.

➤ **Point sur le personnel**

Monsieur le Maire fait le point sur l'ensemble du personnel :

Emilie ANTOINE partira en congé maternité du 08 aout au 04 décembre 2011. Monsieur Simon BARAT la remplacera du 05 septembre au 04 décembre 2011 pour 10 h/heb sur son poste d'adjoint d'animation au service d'accueil périscolaire. Monsieur Simon BARAT est déjà employé par la communauté de communes de Pellegrue.

Bernadette ROCAMORA a repris son activité à 32 h hebdomadaire depuis le 03 juillet 2011.

Le contrat « CUI » d'Audrey MONZIE, arrive à terme le 31 aout 2011. Compte tenu de la reprise de Bernadette ROCAMORA, Franck CLAVERIE, chef de pôle, a établi un nouvel emploi du temps et Audrey MONZIE pourrait être recrutée en contrat d'agent occasionnel non titulaire pour 32 heures hebdomadaire. La municipalité souhaite qu'Audrey Monzie prépare le CAP Petite Enfance et envisage de passer le concours d'ATSEM.

Christine NETTO a obtenu l'accord du Comité Médical Département pour une reprise d'activité sur un poste aménagé, à temps partiel de 50 % en accord avec sa demande. Monsieur le Maire la recevra le Mardi 12 juillet pour connaître son souhait. Les conditions de sa reprise sont soumises à la validation du médecin de la prévention.

5. OUVRE LA VOIX – FETES DES VINS

➤ **Ouvre la voix**

La 9^{ème} édition « Ouvre la Voix » se déroulera les 9,10 et 11 septembre prochains.

Le départ officiel de la manifestation sera donné le samedi 11 septembre sur la place de la république de Sauveterre de Guyenne.

10 h – 11h concert Cynthia Veilleux et François Duchesne sur la place de la République

11 h – 11 h 30 discours sur la place

11 h 30 départ pour Saint Brice

➤ **Fête des Vins**

40^{ème} édition de la Fête des Vins

La prochaine Fête des Vins de Sauveterre de Guyenne aura lieu les vendredi 29, samedi 30 et dimanche 31 juillet.

Durant ce week-end, la ville de Sauveterre-de-Guyenne vous convie à participer à sa fête dédiée aux vins et à la gastronomie. Les viticulteurs et producteurs du Canton vous proposent de déguster durant la journée leurs produits, dans une ambiance festive et musicale apportée par les Bandas. En soirée, la ville laissera place à des concerts gratuits aux styles et aux sonorités différents. (Pop, Rock, Jazz, Reggae, et bien d'autres encore...). Spectacles gratuits.

6. TAXE FONCIERE

➤ **Nouvelle exonération de taxe foncière**

A compter du 1^{er} janvier 2012, les conseils municipaux et les organes délibérants des groupements de communes à fiscalité propres peuvent décider d'exonérer, chacun pour sa part, de taxe foncière sur les propriétés non bâties les vergers, les cultures fruitières d'arbres et d'arbustes ainsi que les vignes.

L'exonération est subordonnée à une délibération des communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ; elle s'applique l'année suivant l'adoption de la délibération qui doit intervenir au plus tard le 1^{er} octobre de l'année précédente soit le 1^{er} octobre 2011 pour une application 2012. L'exonération est temporaire et ne peut excéder 8 ans.

Monsieur le Maire propose d'étudier cette possibilité ; les services de l'Etat seront consultés afin de savoir si l'exonération est totale ou si elle peut être modulable et le montant que cela représente pour la commune de Sauveterre. Il propose de prendre une décision au Conseil Municipal de la rentrée.

7. DOCUMENT UNIQUE

Madame Lawther rend compte de la démarche d'évaluation des risques professionnels engagée avec l'aide de l'Atelier de la Prévention et qui vient de donner lieu à la rédaction du Document Unique. Le document unique permet d'identifier et d'évaluer les risques professionnels au sein de la collectivité. L'analyse des risques qui en découle permet de définir un plan d'actions de prévention dans la collectivité.

La réunion de présentation du Document Unique s'est déroulée le 22 juin 2011 devant l'ensemble du personnel de la commune. Le bilan est globalement satisfaisant.

Un plan d'actions par pôle a été défini :

- Le service technique, sous l'égide de Louis LARMANDIEU a déjà entrepris les différentes actions demandées.
- Le service scolaire ainsi que les services de la RPA, animés par Franck CLAVERIE, mettent en place des solutions adaptées.
- Le service administratif, sous la responsabilité de Sophie BREDA, doit procéder à un bilan complet de l'organisation de la Mairie (fiches de fonction, procédures de travail, etc.) dans le cadre d'une démarche Qualité.

8. QUESTIONS DIVERSES

➤ Station d'épuration

Monsieur Benoît PUAUD fait part du rapport de visite du SATESE le 11 avril 2011 sur la station d'épuration dans lequel il est demandé un suivi plus précis du réseau et de la station.

➤ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

La commune de Sauveterre de Guyenne est desservie par 3 syndicats d'adduction d'eau potable (SIAEP). L'un d'eux, le SIAEP de Castelmoron d'Albret souhaite que la commune délibère sur les propositions de Monsieur le Préfet dans le SDCI.

Le Conseil Municipal émet le souhait que les trois syndicats des eaux qui desservent la commune de Sauveterre puissent fusionner à savoir :

- Le SIVOM d'AEP et d'Assainissement de Saint Brice
- Le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement non collectif de Castelmoron d'Albret
- Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Rauzan.

Il en va de même pour les deux syndicats d'électrification :

- le Syndicat Intercommunal d'électricité de l'Entre deux Mers
- le SDEEG

ce qui simplifierait les rapports entre la commune et les dits syndicats.

En conséquence, le conseil Municipal, à dix sept voix pour, soutient la proposition de fusion du Syndicat des eaux de Castelmoron d'Albret et le Syndicat des eaux de Saint Brice proposée par ces derniers.

➤ **Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement de Rauzan**

Monsieur Benoît PUAUD fait part au conseil municipal que le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public eau potable du Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement de Rauzan est consultable au secrétariat de la Mairie. Ce rapport rassemble et présente les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public « eau potable » du syndicat.

➤ **AS Sauveterre**

Monsieur le Maire fait part du courrier l'AS Sauveterre où il est demandé à la commune une subvention supplémentaire de 2600 € pour faire face aux dettes du Club vis-à-vis de la Fédération. Après discussion, considérant la bonne reprise du club, la tenue des comptes par le nouveau bureau et de la participation des adhérents, le conseil Municipal à seize voix pour et une abstention, décide d'accorder une subvention supplémentaire de 2600 € à l'AS Sauveterre.

➤ **Courrier de Mme PERRIN**

Monsieur le Maire lit le courrier de Madame PERRIN, concernant le litige avec un vétérinaire de la région à propos d'un animal blessé ramassé sur la voie publique. Madame Perrin est venue en Mairie avec un chat blessé. On lui a répondu de s'adresser au vétérinaire de garde ce jour là.

Le vétérinaire a facturé à Madame Perrin la somme de 82,10 € (consultation 28€, injection 13 €, produits 11.30 €, hospitalisation 29.80 €). Cette dame a payé la facture et est allée voir son vétérinaire à Libourne avec le chat. Elle demande aujourd'hui à la Mairie de régler cette somme.

Monsieur le Maire rappelle la procédure :

- Lorsque qu'un animal est trouvé sur la voie publique, la Mairie doit avertir Louis Larmandieu –ou les services techniques- afin qu'il puisse identifier le propriétaire avec le lecteur de puce, ou en lisant le tatouage
- Si le propriétaire est identifié, les services prennent contact avec le propriétaire afin qu'il prenne en charge l'animal.
- Si le propriétaire n'est pas identifié, l'animal est porté par les services chez le vétérinaire le plus proche, s'il est blessé, ou porté au chenil de la commune en attente de la venue de la SPA de Bergerac. La Communauté des Communes ayant une convention avec la SPA de Bergerac il est convenu qu'elle récupère l'animal le plus rapidement possible.

Afin de ne pas avoir de nouveau problème de prix avec un vétérinaire, Monsieur le Maire propose de contacter plusieurs vétérinaires de la région, de demander les tarifs d'hospitalisation et de passer une convention pour la prise en charge d'animaux trouvés blessés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour rembourser Madame Perrin de la facture. Accord à dix sept voix pour.

Monsieur Gilles BUSSAC fait part du problème de maltraitance d'animaux à Vidon. Monsieur Henri HONEGGER, Vice-Président de la CDC en charge de la compétence fourrière et contact de la SPA sur notre CDC sera averti de cette situation.

➤ **AGENDA**

- 14 juillet 2011 - repas + feu d'artifice
- 16 juillet 2011 - spectacle « Duo des non »
- 29-30 et 31 juillet 2011 - 40^{ème} fête des vins
- 06 aout 2011 - soirée piscine
- 15 aout 2011 - fête médiévale
- 09-10 septembre 2011- Festival Ouvre la voix
- 17 septembre 2011 - salon du bien-être
- 24 septembre 2011 - 4^{ème} fête des vendanges années 60

Monsieur le Maire clôture la séance à 21 h 45 et donne la parole à Audrey CONSTANTIN, stagiaire.

Audrey CONSTANTIN, étudiante en MASTER 1 Evaluation, gestion et traitement des pollutions, est en stage à la mairie de Sauveterre de Guyenne, du 23 mai 2011 au 12 aout 2011 et travaille avec Benoit Paud et Joël Lacombe sur la mise en place des outils réglementaires (règlement d'assainissement, conventions et autorisations de rejets pour la commune de Sauveterre de Guyenne) - Elle a établi dans ce cadre les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service Public Assainissement pour les années 2008, 2009, 2010. Ces rapports obligatoires sont demandés par les services de contrôles (SATESE, DDTM, Agence de l'Eau...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.